

# Rapport d'évaluation

Plan d'action

**CAISSE D'EPARGNE ET DE  
PREVOYANCE DE MIDI-  
PYRENEES**



Octobre 2024

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE MIDI-PYRENEES dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE MIDI-PYRENEES			
Date d'adhésion au programme	16/12/2020	Date d'engagement dans le programme	14/04/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	Février 2024
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2022-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	10/2024

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et Hyssop mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

## Table des matières

<b>I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action .....</b>	<b>4</b>
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés .....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions .....	5
<b>II. Evaluation .....</b>	<b>6</b>
II.1 Synthèse de l'évaluation .....	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies .....	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
<b>III. Recommandations .....</b>	<b>9</b>
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action .....	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre .....	9
<b>IV. Synthèse des retours des relecteurs .....</b>	<b>10</b>

# I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

<b>Organisation et zone géographique</b>	Siège social : 10 Avenue James Clerk Maxwell 31100 Toulouse
<b>Secteurs d'activité</b>	Banque coopérative de proximité implantée sur le territoire de Midi-Pyrénées.
<b>Chiffre d'affaires</b>	Non communiqué
<b>Nombre d'employés</b>	1700
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://www.caisse-epargne.fr/midi-pyrenees">https://www.caisse-epargne.fr/midi-pyrenees</a>

## I.1 Engagements préexistants

L'entreprise indique que des actions sont en place depuis plusieurs années pour limiter ses impacts les plus importants. Elle précise que la démarche est entamée mais demande à être développée, d'où l'engagement dans le dispositif "Entreprises Engagées pour la Nature".

*Points d'amélioration :*

- Préciser les actions mises en place

## I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

L'entreprise identifie comme enjeux principaux :

- Proposer une gamme de plus en plus élargie de solutions de crédit et d'épargne verts ;
- Travailler en continu sur la réduction de l'empreinte carbone ;
- Orienter une partie significative du mécénat vers la protection de la nature ;
- Participer à la sensibilisation de ses parties prenantes (salariés, sociétaires, clients, associations partenaires...)

*Points d'amélioration :*

- L'entreprise peut aussi être amenée à être confrontée à un enjeu de pression sur les ressources naturelle (matériaux pour les rénovations, eau, papier, ...).
- Étendre l'enjeu de financement à la transition écologique : celle des entreprises mais aussi le développement d'entreprises proposant des solutions (au-delà des particuliers avec les solutions de crédits et d'épargne verts)
- L'enjeu de l'impact biodiversité des investissements de la CEMP est à prendre en compte

### I.3 Cadre mis en place et description des actions

<b>Périmètre du plan d'action</b>	<p>Le plan d'action concerne l'ensemble des activités de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées.</p> <p>Il est structuré en 10 actions autour des thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les initiatives locales en matière de protection du triptyque climat/environnement/biodiversité ;</li> <li>- Intégrer la biodiversité dans le fonctionnement quotidien des activités de bureau ;</li> <li>- Agir en faveur de la transition énergétique et écologique des clients ;</li> <li>- Adopter une gestion écologique des sites ;</li> <li>- Sensibiliser les parties prenantes.</li> </ul>
-----------------------------------	---

<b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b>	3
---	---

<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	7	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	3
--	---	---	---

<b>Actions cœur de métier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 1 : Soutenir à travers des dons des associations du territoire qui œuvrent en faveur de l'environnement, tel que VNF (voies navigables de France) avec qui nous avons déjà un partenariat</li> <li>• Action 2 : 2.1 Accompagner nos clients particuliers dans la transition énergétique et écologique - 2.2 Sensibiliser les chargés d'affaires à l'intégration des critères ESG dans le dialogue avec les clients professionnels</li> <li>• Action 3 : Recycler les cartes bancaires de nos clients</li> <li>• Action 4 : Réduire nos émissions directes de Gaz à Effet de Serre (Bilan Carbone)</li> <li>• Action 5 : Espacer les fauches des espaces de « gazons » et les tontes des cheminements, bord de sentier et zones d'accueil au siège de la CEMP</li> <li>• Action 6 : Planter des arbres et des haies sur notre territoire</li> <li>• Action 7 : Instaurer un partenariat avec la LPO (ligue de protection des oiseaux)</li> </ul>
-------------------------------	---

#### Observations

L'action 1, habituellement reclassée en action complémentaire, est ici considérée comme une action cœur de métier car le mécénat pour la transition écologique et sociale est une mission des Caisses d'Epargne.

<b>Action complémentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 8 : Mettre en place le Forfait Mobilité Durable (FMD)</li> <li>• Action 9 : Sensibiliser les collaborateurs et administrateurs à la biodiversité : visite des ruchers, participation aux plantations, permaculture, ...</li> <li>• Action 10 : Soutenir l'événement ACT FOR CLIMATE en parallèle des COP</li> </ul>
------------------------------	---

#### Observations

L'action 8 sur la mise en place d'un forfait de mobilité durable est reclassée en action cœur de métier.

## II. Evaluation

### II.1 Synthèse de l'évaluation

#### II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations sur les actions sont relativement complètes.

Point d'amélioration :

- Fournir d'avantage d'informations sur les processus de suivi et d'amélioration des actions.
- Détailler davantage l'état des lieux (impacts, engagements préexistants...)

#### II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

L'analyse détaillée selon les 9 critères d'évaluation est présentée dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable..2** de ce présent rapport.

#### Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	À renforcer	À renforcer	Suffisant

#### Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	À renforcer	À renforcer	À renforcer

### **II.1.3 Conclusion évaluative**

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées est une banque coopérative de proximité. D'implantation régionale, elle regroupe 1700 salariés.

L'entreprise indique que des actions sont en place depuis plusieurs années pour limiter ses impacts les plus importants sur la biodiversité. Elle précise que la démarche est entamée mais demande à être développée.

L'entreprise consomme de l'énergie, de l'eau, du papier et autres consommables liés à son activité de bureau qui constituent ses principales dépendances à la nature. Elle est également dépendante des services écosystémiques au titre de ses activités bancaires en lien avec la biodiversité.

Les pressions et impacts sur la biodiversité de la Caisse d'Épargne sont :

- Directs : émissions de carbone, exploitation des ressources naturelles,
- Indirects par le financement d'actions à pression sur la biodiversité.

Les contributions positives de l'entreprise à la biodiversité sont :

- L'accompagnement des clients dans la transition énergétique et écologique avec des solutions pour la rénovation énergétique des bâtiments et pour la mobilité verte.
- La finance durable : des solutions de crédits et d'épargne verte à travers des livrets ou des fonds labellisés ISR.
- Le financement des énergies renouvelables, notamment via le fonds Midi-Energy.
- Des solutions pour la transition de l'agriculture et de la viticulture.

L'entreprise identifie comme ses enjeux principaux vis-à-vis de la biodiversité :

- proposer une gamme de plus en plus élargie de solutions de crédit et d'épargne verts ;
- travailler en continu sur la réduction de l'empreinte carbone ;
- orienter une partie significative du mécénat vers la protection de la nature ;
- participer à la sensibilisation de ses parties prenantes (salariés, sociétaires, clients, associations partenaires...).

La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées propose un plan d'action de 3 ans sur l'ensemble de son périmètre d'activité. Il est structuré en 10 actions autour des thématiques suivantes :

- Soutenir les initiatives locales en matière de protection du triptyque climat / environnement / biodiversité;
- Intégrer la biodiversité dans le fonctionnement quotidien des activités de bureau ;
- Agir en faveur de la transition énergétique et écologique des clients ;
- Adopter une gestion écologique des sites ;
- Sensibiliser les parties prenantes.

Les qualités du plan d'action EEN de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées sont :

- Plusieurs actions répondent aux pressions sur la biodiversité de l'entreprise ;
- Un référent RSE pour suivre le plan d'action et points d'étape tous les 6 mois.
- Des objectifs et indicateurs de suivi chiffrés pour toutes les actions
- Une participation à l'élaboration et au suivi du plan de parties prenantes internes et externes.
- 5 actions à impact positif direct/indirect sur la biodiversité en réduisant les impacts de l'entreprise et en développant des activités favorables.
- Un périmètre cohérent, concernant les impacts directs/indirects, les collaborateurs/clients et tous les sites.

Les points d'amélioration pour renforcer le plan d'action sont :

- Prendre davantage en compte les 4 pressions autres que le changement climatique dans les enjeux prioritaires de l'entreprise, en incluant des critères les concernant dans les choix de financement, les investissements de la CEMP
- Préciser les moyens financiers et humains mobilisés pour chaque action.
- Rattraper le retard et mobiliser les moyens manquants des 4 actions cœur de métier (2, 4, 5, 7) par rapport aux engagements initiaux.
- Préciser les résultats sur la biodiversité ou ses facteurs de pression obtenus par la bonne réalisation des actions, tels que les projets financés par les dons de l'action 7, l'inventaire biodiversité suite aux plantations d'arbres, et les pressions évitées suite à la mise en place du questionnaire ESG.

Pour tendre vers l'exemplarité, les principaux points d'amélioration sont :

- Proposer des actions cœur de métier qui répondent aux autres enjeux auxquels est confrontée l'entreprise, à savoir des actions qui concernent la réduction des pressions de l'entreprise sur des services écosystémiques d'approvisionnement (pour la rénovation par exemple) et sur la ressource en eau.
- Préciser dans quel cadre non réglementaire national, régional ou international lié à l'activité de l'entreprise s'insère le plan d'action.
- Préciser l'implication des collaborateurs dans la mise en œuvre des diverses actions, par exemple dans le choix des associations.
- Une orientation des crédits aux entreprises vers la transition écologique.

## III. Recommandations

*Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.*

### III.1 Recommandations relatives à la significativité

#### ***III.1.1 Précision du plan d'action***

- Identifier et hiérarchiser les pressions selon le guide méthodologique EEN (notamment selon les facteurs de pression IPBES).
- Préciser les scopes ciblés par les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### ***III.1.2 Complément au plan d'action***

- Renforcer l'ambition du plan d'action sur l'enjeu prioritaire de l'impact des financements sur la biodiversité.
- Les enjeux liés aux consommables et aux pressions sur les ressources naturelles (eau, papier, ...) sont clairement identifiés mais ne sont pas retranscrits en actions dans le plan d'action. Proposer des actions relatives à ces enjeux.
- Analyser l'impact de la construction et rénovation des agences et mettre en place une action en conséquence.

### III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Mobiliser davantage de moyens pour les actions qui posent difficulté.
- Mobiliser davantage les collaborateurs, par exemple dans le choix des associations de l'action 1 et poursuivre la fresque du climat par un atelier de sensibilisation sur la biodiversité (fresque de la biodiversité ou autre).
- Mesurer les résultats sur la biodiversité ou ses facteurs de pression obtenus par la bonne réalisation des actions

## IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est en désaccord avec la conclusion évaluative

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Dans la perspective d'un prochain plan d'action, le jury recommande d'intégrer davantage les impacts et pressions liées au portefeuille de financement et investissement de l'entreprise. Dans le plan d'action actuel, la plupart des actions sont orientées vers l'enjeu GES et très peu liées aux autres facteurs d'érosion de la biodiversité.

### RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait d'accord avec les recommandations